

Associés, les pharmaciens ont les clefs pour relever les défis de la profession.

En mai 2018, Armand Pinton succédait à Alain Bertheuil au poste de Président du Conseil d'administration. Comment s'inscrit cette prise de fonction dans les projets de la coopérative?

Armand Pinton est dans le groupe Astera depuis plusieurs années, d'abord comme administrateur puis comme vice-Président. Il connait bien la coopérative, son environnement et en tant que pharmacien en activité, il est au fait des enjeux auxquels sont confrontés les sociétaires de la coopérative, ses confrères. Cette succession a été annoncée, préparée et elle s'inscrit dans la continuité des actions engagées, dans le respect des valeurs coopératives. Les intérêts du pharmacien sont, et resteront, la priorité d'Astera.



Directeur aénéral d'Astera, aroupe coopératif.

Que retenez-vous de l'année 2018 ?

Force est de constater que depuis plusieurs années la pharmacie et, par extension, notre cœur de métier qu'est la répartition pharmaceutique évoluent dans un contexte économique dégradé. Certes, le groupe coopératif Astera enregistre des performances supérieures au marché et conforte sa place de 2ème grossisterépartiteur en France. Toutefois, nous avons besoin d'une modification structurelle de notre rémunération pour assurer convenablement notre engagement en matière de santé publique.

Ainsi, 2018 reste pour nous marquée par une politique du médicament conditionnée par les déficits sociaux qui entraînent une pression forte sur les prix.

Côté officine, cette année confirme un nouveau paysage dorénavant placé sous le signe des groupements qui modifie en profondeur la relation commerciale.

Comment le pharmacien réagit-il face à ce marché qui se tend?

Le pharmacien réagit comme tout être humain confronté à un contexte difficile, il est inquiet tout d'abord pour sa rémunération sur le court et moyen terme, puis indécis sur le long terme face aux choix qui s'offrent à lui. Aujourd'hui, deux modèles de pharmacie se dessinent. La première centrée sur une politique tarifaire qualifiée de low cost, la seconde construite sur une approche servicielle et éthique autour des besoins des patients. Ces modèles sont proposés par des groupements vers lesquels les pharmaciens se tournent naturellement afin de ne pas être seuls

La période est difficile et le pharmacien doit faire des choix. Astera, coopérative de pharmaciens avant tout, a fait le sien : la pharmacie éthique et servicielle. Elle continuera à accompagner le pharmacien pour qu'il exprime sans réserve ses compétences tout en préservant son indépendance.

En 2019 les entreprises ont l'obligation de publier un rapport de performance extrafinancière, ex-RSE. Où en est Astera sur ce sujet?

En tant que coopérative et acteur de santé publique nous sommes pleinement concernés. Les aspects sociétaux, sociaux et environnementaux font partie de notre quotidien.

Les performances des sociétés du groupe coopératif Astera s'expliquent par la force de ce modèle coopératif qui place l'humain au cœur de ses préoccupations, tant en interne qu'en externe. Notre réussite est avant tout celle des pharmaciens Astera et des collaborateurs du Groupe, Nous faisons partie, et nous en sommes fiers, de ces entreprises qui enregistrent une forte fidélité de leurs clients mais aussi de leurs collaborateurs. Le turn over est très faible. Il fait bon travailler chez et avec Astera!

En tant qu'acteur de santé publique, nous nous engageons quotidiennement pour la délivrance de produits de santé dans le respect de leur intégrité. Nous participons ainsi au maintien d'une société durablement en bonne santé. Nos investissements comme nos process professionnels sont mis en place en pleine conscience de leur impact sur leur environnement.

Le plus compliqué à ce stade est de mieux formaliser dans une démarche dite RSE des méthodes et comportements inscrits de longue date dans notre quotidien, à l'époque où ces termes n'existaient pas!



Armand Pinton. Président d'Astera, groupe coopératif.

Comment envisagez-vous l'année 2019?

Docteur en pharmacie. Astera poursuivra quant à elle les actions engagées au sein de ses différentes sociétés afin d'accompagner le pharmacien au quotidien dans tous les aspects de son métier. Elle travaillera également à anticiper les mutations du marché et transformer les opportunités en leviers de performances pour l'officine.

Aujourd'hui, comme hier, Astera est la boîte à outils du pharmacien au service de sa réussite.

CHIFFRES

Chiffres clefs

Un modèle économique efficace

Activité













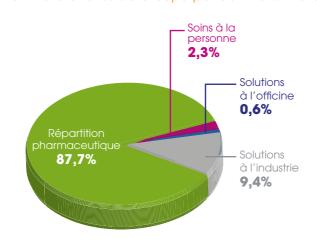


Eléments financiers









Chiffres clefs de chaque filiale

CERP Rouen 3,8 Md€ + **19,9** M€





4,6 Md€ + 13,5 M€





Vitaléa Médical **12,8** M€ chiffre d'affaires - **0.08** M€ résultat net



Isipharm **7,3** M€ chiffre d'affaires - 0,6 M€ résultat net

12,5 M€ chiffre d'affaires + 6 K€ résultat net

Eurolease

7,1 M€ chiffre d'affaires + 1,4 M€ résultat net

Les Pharmaciens

Associés

Le Réseau Santalis **15,3** M€ chiffre d'affaires + 0,01 M€ résultat net

CERP Rouen Formation **1,4** M€ chiffre d'affaires + 0,1 M€ résultat net



471 M€ **- 3,7** M€

Eurodep Eurodep Pharma **0,7** M€ + 0,1 M€

1^{ère} Ligne **2,3** M€ **+ 23** K€ La Centrale des Pharmaciens **31,7** M€ + **0.7** M€

Suivez toute l'actualité du groupe coopératif Astera sur :





Faits marquants pour la pharmacie en 2018

Janvier:

L'ordonnance relative à « l'adaptation des conditions de création, de transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie », publiée le 4 janvier 2018, prévoit des évolutions dans les règles de répartition des officines. La notion « d'optimalité » de la desserte d'une officine en fonction de différents critères (accès, locaux, approvisionnement, identification du quartier) y est notamment définie. Deux décrets parus au Journal officiel du 28 décembre 2016 encadrent les conditions d'accès aux données de santé, à partir du 1er avril 2017.



Mars:

Les modalités de mise en œuvre du bilan partagé de médication sont précisées par l'arrêté du 16 mars. Il concerne toute personne de 65 ans et plus, souffrant d'au moins une Affection Longue Durée (ALD), ou toute personne âgée de 75 ans et plus, bénéficiant de traitements pour lesquels au moins cinq molécules sont prescrites pour une durée de six mois. Destiné à lutter contre la iatrogénie et à favoriser l'observance, ce dispositif constitue une nouvelle mission pour le pharmacien d'officine.

Juin:

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) précise les modalités de désignation d'un délégué à la protection des données (DPO) au sein des officines :

- Une pharmacie a l'obligation de désigner un DPO uniquement si elle exerce son activité à grande échelle. Par exemple : les pharmacies en réseaux, les pharmacies de taille importante.
- Le DPO doit posséder des connaissances spécialisées en matière de protection des données.
- Le DPO ne doit pas avoir de conflit d'intérêts avec ses autres missions. Par exemple, le titulaire de l'officine ne peut pas être désigné DPO de son officine.



Octobre:

• Depuis le 26 septembre 2018, et dans les 4 régions expérimentatrices, les pharmaciens autorisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) peuvent désormais vacciner les personnes majeures ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur : les pharmaciens agréés pourront désormais vacciner les adultes primo-vaccinants éligibles à la vaccination, les femmes enceintes, les patients immunodéprimés ou présentant des troubles de la coagulation, qui étaient exclus de l'expérimentation l'année passée.



- Un nouveau décret précise les nouvelles dispositions qui élargissent le rôle du pharmacien en matière de prévention, de dépistage de coordination des soins. Elles reconnaissent ainsi les missions du pharmacien d'officine tout en en créant de nouvelles :
- Actions d'évaluation en vie réelle des médicaments, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique ;
- Dépistage des maladies infectieuses et non transmissibles ;
- Participation à la coordination des soins.

Décembre

Le site **www.sante.fr** est lancé en décembre par le ministère des Solidarités et de la Santé. Il est destiné à accompagner les citoyens en favorisant leur participation aux choix de santé par une information sélectionnée pour sa qualité.

Faits marquants pour Astera en 2018

Janvier:

 CERP SA, grossiste-répartiteur belge et société du groupe Astera, modernise le marquage de ses véhicules. L'objectif: permettre une meilleure compréhension du métier de CERP en valorisant son rôle dans le système de santé. Les couleurs des visuels et textes ont été réadaptés pour être plus visibles sur la carrosserie jaune des 77 camionnettes qui constituent un véritable support de communication auprès des pharmaciens et du grand-public en Belgique.



 Oxypharm lance la liste de naissance en pharmacie. Les pharmaciens peuvent désormais accompagner les jeunes parents en leur proposant une sélection de produits de puériculture adaptés aux premiers jours de l'enfant.

Juin:

Oxypharmlance Pharma.Relais: une offre de services clé en main pour le développement du maintien à domicile à l'officine. Grâce à Pharma.Relais, les pharmaciens pourront renforcer leur position au cœur du système de santé en devenant le relais de leurs patients auprès des professionnels de santé. Ce pack de services, proposé à l'ensemble des 7 000 pharmacies clientes d'Oxypharm met en avant l'ensemble des domaines du MAD: retour à domicile, équipement médical du domicile, prise en charge médicotechnique et inclut des outils pour les promouvoir auprès des patients.

Pharma.Relais



Septembre:

La CSRP lance une campagne de sensibilisation avec pour slogan « l'accès aux médicaments partout et pour tous est en danger ». Dans le cadre de cette campagne, un affichage sur les véhicules de livraison CERP Rouen a été mis en place.



Novembre:

En novembre 2018, LEO 2.0 est le premier Logiciel de Gestion Officinale (LGO) à intégrer la fonctionnalité dédiée à la création du Dossier Médical Partagé (DMP).



Ma conviction

Ma coopérative Astera propose toutes les solutions pour développer mon officine.

Maîtriser

l'approvisionnement de mon officine.

"

Face à un nombre croissant de fournisseurs et de sollicitations je dois gagner du temps tout en préservant ma rentabilité.



la gestion de mon officine.

Dans un contexte économique plus complexe je souhaite améliorer la santé financière de mon officine.

n officine



Développermon activité de
maintien à domicile.

"

La prise en charge
à domicile des personnes
dépendantes représente
un fort potentiel de
croissance. Je dois devenir
l'interlocuteur référent,
auprès de ma patientèle.



Dynamiser

mon espace de vente et ma stratégie commerciale.

"

Je suis confronté à une concurrence accrue et à une clientèle de moins en moins fidèle. Je dois adapter ma stratégie commerciale à mon environnement.

ent.

Animer, former, et motiver mes équipes.

"

Face à une patientèle de plus en plus informée et exigeante, je dois offrir une prise en charge toujours plus qualitative. Je dois cumuler les rôles de pharmacien professionnel de santé, manager et gestionnaire.

"

Retrouvez toutes les solutions Astera sur www.astera.coop



M'investirdans les nouvelles missions.

"

La loi HPST est une opportunité pour mon officine. Je dois valoriser mon rôle dans le parcours de soins de mes patients et renforcer mon action de prise en charge et d'accompagnement.





Administration de la société

Au 31 décembre 2018



Président du Conseil d'administration

Monsieur Armand Pinton

Pharmacien Place de l'Eglise 36190 Orsennes

Vice-présidents

Madame Corinne Roudières

Pharmacien 427, avenue du Languedoc 66000 Perpignan

Monsieur Gérard Clément

Pharmacien 17, Rue Charles Le Goffic 56500 Locminé

Directeur général

Monsieur Olivier Bronchain

Administrateurs

Madame Muriel Ayral-Rebendenne

Pharmacien 34, Grande Rue 76340 Blangy-sur-Bresle

Monsieur Philippe Bourbon

Madame Anne Valette

66, avenue de Fronton

Commissaires aux

Monsieur Olivier Auberty

PricewaterhouseCoopers Audit

Monsieur Paul-Evariste Vaillant.

31140 Saint-Alban

Pharmacien

comptes

RSM Paris

Représenté par

Représenté par

Pharmacien 164, rue Aristide Briand 53140 Pré-en-Pail

Monsieur Jacques Brelet

Pharmacien 36, rue Joseph Cugnot ZAC du Mottay 44640 Rouans

Monsieur Eric Flahaut

Pharmacien 10, ave de la Jeannotte 91540 Mennecy

Monsieur Christophe Lefevre

Pharmacien 50, rue Masonod C. Cial Le Crêt 01110 Hauteville-Lompnes

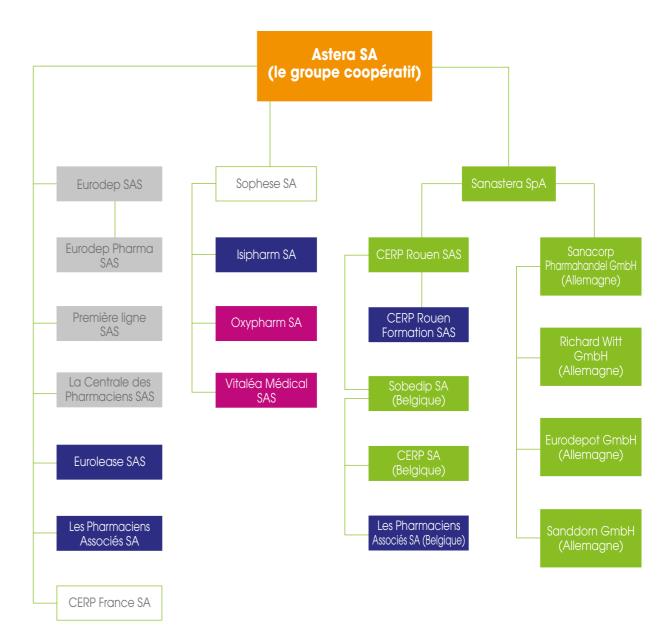
Monsieur Dominique Lefoulon

Pharmacien Route d'Harcourt 14123 Fleury-sur-Orne

Madame Ira Malhomme

Pharmacien 14, rue Molière 01000 Bourg-en-Bresse





Pôles d'activités

- Répartition pharmaceutique
- Soins à la personne
- Solutions à l'officine
- Solutions à l'industrie

www.astera.coop

Maîtriser l'approvisionnement de mon officine. velopper mon activité de maintien



Optimiser la gestion de mon officine.

Dynamiser mon espace de vente et ma stratégie commerciale

Astera, groupe coopératif • 39, rue des Augustins • 76000 Rouen • 76l. : 02 35 52 70 00 • Fax : 02 35 98 10 66 ou 02 35 15 17 01 • Société Anonyme, Coopérative de pharmaciens d'officine à capital variable • 570 501 551 RCS Rouen • Code NAF 4646Z • TVA EU • FR 96 570 501 551 • Crédits Photos : Astera et Fotolia.



